



CONSEIL EXECUTIF

Cinquante-septième session

Point 21.1 de l'ordre du jour



FONDS BENEVOLE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE

(Projet de résolution proposé par le Dr A. Sauter)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la structure, les procédures et le système de rapports du Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé,

RECOMMANDE à la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

"La Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Se félicitant de la contribution que le Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé apporte aux activités sanitaires;

Ayant examiné la structure, les procédures et le système de rapports du Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé;

Désireuse d'améliorer encore le fonctionnement du Fonds bénévole et de réunir en un tout les diverses décisions dont le fonctionnement de ce Fonds a fait l'objet jusqu'ici,

1. CONFIRME la création d'un Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé;
2. DECIDE

1) que le Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé comprendra les sous-comptes suivants :

- a) Compte général pour les contributions sans objet spécifié
- b) Compte spécial pour l'éradication de la variole
- c) Compte spécial pour la recherche médicale
- d) Compte spécial pour l'approvisionnement public en eau
- e) Compte spécial du paludisme
- f) Compte spécial du programme contre la lèpre
- g) Compte spécial du programme contre le pian
- h) Compte spécial du programme contre le choléra
- i) Compte spécial pour l'assistance aux pays en voie de développement les moins avancés
- j) Compte spécial pour le programme élargi de vaccination
- k) Compte spécial pour les activités en cas de désastres et de catastrophes naturelles
- l) Compte spécial pour contributions diverses à objet désigné
- m) Tous autres comptes spéciaux susceptibles d'être créés dans le cadre du Fonds bénévole par le Conseil exécutif ou l'Assemblée de la Santé;

